



DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2021

Rapporteur : Alain ROBERT

Délibération
Séance plénière du 22 juillet 2021

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux;

Vu l'avis des 4 commissions en date des 13 et 15 juillet 2021,

Vu l'avis du Bureau en date du 19 juillet 2021,

Monsieur Alain ROBERT, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité.

Pour : 84

Contre : 0

Abstentions : 8

A blue ink signature, appearing to be 'Eric Chevée', written in a cursive style.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

La Décision modificative n°1 pour 2021 soumise au CESER pour avis est destinée à reprendre le résultat de l'exercice 2020 présenté dans le compte administratif 2020 (16,78 M€).

Elle permet également de procéder à quelques ajustements budgétaires dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire et ses impacts économiques.

Ce budget supplémentaire s'élève à 69,75 M€, équilibrée en dépenses et en recettes, après reprise du résultat et grâce à une augmentation substantielle de l'emprunt.

I. LES AJUSTEMENTS DE LA DM1 EN RECETTES (CREDITS DE PAIEMENT)

Hors emprunt, la DM1 présente une diminution des recettes de 85,82 M€ (atténuée par la reprise du résultat), soit - 47 M€ en fonctionnement et - 38,6 M€ en investissement.

En fonctionnement, la réduction principale provient de la formation professionnelle. Le rythme de versement des recettes du PRIC¹ (2018-2022) de l'Etat étant plus rapide que la réalisation de la dépense de la Région, phénomène amplifié en 2020 par la crise sanitaire, il est proposé de réduire de 51 M€ les recettes PRIC 2021. Le CESER comprend la volonté de la Région de mettre en concordance les recettes par rapport aux dépenses. Mais si la Région ne parvient pas à utiliser les 250 M€ du PRIC à l'échéance 2022, que deviendront ces fonds ?

Les autres ajustements, plus modestes, concernant notamment les lycées (- 1,5 M€ pour les frais d'hébergement et de restauration dans les lycées du fait de la crise), la transition énergétique (- 0,80 M€ pour le programme SARE) n'appellent pas d'observation de la part du CESER.

En revanche, la DM1 prévoit quelques recettes supplémentaires au titre des formations sanitaires et sociales (+ 1,9 M€ liés au plan de relance pour financer des places supplémentaires de formation sanitaires et sociales) et au titre des territoires solidaires pour le remboursement de l'achat des masques (+ 0,42 M€).

En investissement, la baisse correspond d'une part aux fonds européens (- 32,5 M€), l'Exécutif souhaitant également dans ce domaine mettre en concordance les recettes de la Commission européenne et les paiements effectivement réalisés depuis le démarrage de la programmation 2014-2020.

D'autre part, la recette de 11,5 M€ inscrite de manière préventive au budget primitif au titre des dotations/participations de l'Etat pour la rénovation énergétique est supprimée. Cette suppression est minorée par l'inscription de recettes supplémentaires (+ 5,2 M€) sur la politique « lycées » au titre du plan de relance de l'Etat (rénovation énergétique des bâtiments publics et projets Internat d'excellence).

Enfin, il est proposé d'augmenter l'emprunt prévisionnel de 138,8 M€ par rapport au budget primitif 2021 pour financer des « mesures prudentielles ». Ainsi, l'emprunt prévisionnel modifié pour 2021 s'élèverait à 371,8 M€, un niveau extraordinairement élevé jamais atteint.

¹ PRIC : Plan régional d'Investissement des Compétences, financé par l'Etat et les partenaires sociaux

II. LES AJUSTEMENTS DE LA DM1 EN DEPENSES (CREDITS DE PAIEMENT)

Les dépenses régionales sont revues à la baisse pour l'investissement (- 8,28 M€) mais elles augmentent de 78 M€ pour le fonctionnement.

En investissement, la baisse s'explique principalement par un ajustement des dépenses du COEPI² financées au titre du REACT-EU afin de tenir compte du rythme plus réaliste de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif de transition énergétique dans les lycées.

Les autres dépenses ne font pas l'objet de modification par rapport au budget primitif 2021 à l'exception de trois politiques qui sont réévaluées :

- L'économie : + 1 M€ en prévision de nouvelles mesures pour accompagner les entreprises
- La culture et le sport : + 0,72 M€ pour financer des travaux en cours, qui avaient été reportés en raison de la crise sanitaire.

En fonctionnement, la principale évolution concerne la convention TER (près de 71 M€ de crédits supplémentaires sur les 78 M€ proposés).

Une augmentation de 24 M€ est proposée sur le programme « services TER » en attendant les négociations avec la SNCF pour arrêter le montant de la contribution 2021. Le CESER s'interroge sur les raisons qui justifient cet abondement pour la convention TER/TET.

En outre, dans le cadre des moyens financiers, le CESER note l'inscription d'une dotation aux provisions pour risques et charges de 46,8 M€ au titre de l'impact financier de la crise sanitaire pour l'équilibre de la convention TER sur l'année 2020. Selon les explications données par les services, ce montant correspond aux pertes de recettes estimées par la SNCF en 2020 (70 M€ perçus³ desquels seraient retranchées les dépenses non réalisées pendant le confinement). SNCF demande la prise en charge intégrale de ce montant à la Région, ce qui n'est pas acceptable pour le CESER. La Région n'a pas à financer les pertes de recettes de la SNCF qui peine à honorer ses engagements en termes de qualité de service et d'amélioration de l'information en temps normal. L'Etat, actionnaire, a également un rôle à jouer pour couvrir les pertes dans ce domaine.

Par ailleurs, le CESER s'interroge sur les modalités de poursuite de la contractualisation avec la SNCF et sur le calendrier des négociations. Qu'envisage de faire la Région ? Prolonger la convention d'un an comme l'autorise la loi ou bien préparer une nouvelle convention avant fin 2022 dans des délais très contraints à moins que la Région ne privilégie l'ouverture à la concurrence dès 2022 ? Pour le CESER, une évaluation de cette politique apparaît indispensable au regard des enjeux financiers importants. En outre, le CESER invite la Région à trouver un accord dans l'avenant ou dans la nouvelle convention afin qu'elle n'ait pas à l'avenir à supporter seule des pertes de ce type.

Dans cette convention qui lie actuellement les deux parties, Région et SNCF, chacun doit respecter ses engagements. La Région doit donc être ferme sur l'obligation de performance et de services pour les usagers.

² COEPI : contrat d'objectif énergétique du parc immobilier

³ L'objectif de recettes à percevoir par la SNCF via la billetterie est de 140 M€ sur une année normale

Les autres modifications sont mineures. Toutefois, deux ajustements méritent quelques commentaires.

- Le GIP Pro Santé (+ 0,3 M€ en prévision d'une subvention d'équilibre) : sans être remis en cause par le CESER, cet engagement volontariste de la Région avec le soutien de l'ARS, mériterait sans doute une meilleure approche, en recherchant plus de coordination avec les départements et les autres acteurs locaux. En outre, la mise en place d'un outil de suivi de cette politique s'avère nécessaire afin de maîtriser la trajectoire budgétaire du GIP Pro Santé qui, dès cette première année, semble s'écarter de la prévision initiale.

- Le sport : l'abondement de 0,30 M€ est destiné à favoriser les pratiques sportives des jeunes, sous forme d'une aide à la licence de 20 €, via le portail Yeps à partir de la rentrée. Le CESER salue cette initiative mais il préconise une information auprès des parents, certains jeunes ne connaissant toujours pas les aides proposées sur Yeps. Les clubs sportifs peuvent également jouer un rôle pour diffuser l'information et pour aider à son déploiement.

Au titre des moyens généraux, il est proposé des crédits supplémentaires sur la masse salariale (+ 1,7 M€) pour financer les remplacements dans les lycées, le plan jeunes, ainsi que 8 créations de postes, certains d'entre eux étant prévus pour une durée de 4 ans pour la mise en œuvre du projet LIFE LETSGO4CLIMATE. Le CESER note que l'ensemble de ces créations de postes bénéficieront de financements européens.

Cette augmentation fait suite à une première augmentation de 4,3 M€ au BP 2021 et nécessite un point de vigilance particulier.

III. LES AJUSTEMENTS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) ET D'ENGAGEMENTS (AE)

Cette décision modificative permet également de procéder à des ajustements d'AP/AE, soit + 54,9 M€ en AP et + 11,6 M€ en AE.

Les AP les plus importantes concernent le déploiement du Très Haut Débit dans le Loiret et le Cher, le renouvellement de la flotte de cars Rémi pour sortir du diesel, la restructuration du CFAI Centre-Val de Loire et le volet REACT-EU au sein du POI Loire.

Concernant la politique du THD, l'utilisation de plusieurs supports financiers (CRST, conventions Région/Départements, fonds sud...) nuit à la lisibilité. Il aurait été judicieux de les regrouper sur un seul support.

Les abondements d'AE sont de volumes plus modestes à l'exception d'un ajustement de 5 M€ sur le programme « transport routier de voyageurs » destiné à couvrir la prolongation d'un an de la DSP des cars Rémi 41.

CONCLUSION

Ainsi, hors réaménagement de la dette, le budget 2021 modifié (en intégrant le résultat 2020 et les ajustements de cette DM1) s'élève à 1,836 Md€ contre 1,767 Md€ au budget primitif.

Cette décision modificative est marquée par une dégradation de l'épargne brute qui passerait de 155 M€ (au budget primitif) à 30 M€.

Le CESER s'étonne de l'ampleur de la correction apportée dans cette décision modification alors que le budget primitif a été adopté cette année en février.

Dans le propos introductif, l'Exécutif régional indique que « la dégradation des équilibres budgétaires régionaux pour juillet 2021 sera corrigée dès le budget 2022 ». Le CESER s'interroge sur cette affirmation.

Fin 2020, la poursuite de la crise avait conduit la Région dans les orientations budgétaires pour 2021, à revoir ses indicateurs en fixant un niveau d'épargne brute minimal de 140 M€ et en limitant la dégradation de sa capacité de désendettement (capacité maximale fixée à 9 ans par la loi).

Dans le tableau de prospective budgétaire de fin 2020, il était indiqué que la capacité de désendettement de la Région (de 3,7 années en 2020) passerait à 8,3 ans dès 2023.

Si la baisse des recettes de fonctionnement se poursuit et si les dépenses de fonctionnement repartent à la hausse, le seuil limite de la capacité de désendettement sera avancé à 2022, dans des proportions conséquentes.

Au-delà des éléments d'incertitude liés à la crise, cette décision modificative montre la difficulté d'avoir une vision pluriannuelle claire sur les grandes masses et sur l'équilibre budgétaire qui est très dépendant des engagements de la Région vis-à-vis de SNCF. Le CESER rappelle que les transports représentent près de 40 % des dépenses de fonctionnement. Lorsqu'on ajoute les autres dépenses structurelles de fonctionnement (lycées, formations sanitaires et sociales, dépenses de personnel) qui représentent environ 30 %, les marges de manœuvre sont faibles.

Le CESER engage l'Exécutif, en ce début de mandature, à présenter ses options, accompagnées d'un plan pluriannuel d'investissement qui intègre les projets du CPER. Ces éléments, que le CESER a demandés à plusieurs reprises, sont indispensables à la compréhension des prochaines orientations budgétaires et des prochains budgets.

Le CESER espère que la reprise économique permettra à la collectivité régionale d'avoir à nouveau des recettes fiscales « dynamiques » qui lui permettent d'atténuer la dégradation de la situation financière.

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2021	DM1 EN DEPENSES	TOTAL DEPENSES BP + DM1 2021
Total dépenses de fonctionnement dont : (dont opération liée aux crédits-baux)	989,44	78,03	1067,47
Interventions régionales	773,74	28,56	802,3
Moyens généraux	171,06	2,05	173,11
<i>dont RH</i>	(150)	(1,7)	(151,7)
Moyens généraux financiers	44,64	47,42	92,06
<i>dont attribution de compensation aux Dépts</i>	(35,31)		
<i>Frais financiers et autres movvts budgétaires</i>	(9,33)	(47,42)	
Total dépenses d'investissement dont :	777,62	-8,28	769,34
Interventions régionales	661,34	-8,28	653,06
Moyens généraux	55,28	0	55,28
Remboursement capital dette	61	0	61
TOTAL DEPENSES (hors gestion de la dette)	1767,06	69,75	1836,81
RECETTES	TOTAL RECETTES 2021	DM1 EN RECETTES	TOTAL RECETTES BP + DM1 2021
Total recettes de fonctionnement dont : (dont opération liée aux crédits-baux)	1145,13	-47,23	1097,9
Interventions régionales	164,65	-49,81	114,84
Dotations Etat, fiscalité et autres participations	976,72	2,58	979,3
Moyens généraux administration	3,76		3,76
Total recettes d'investissement dont :	621,93	100,21	722,14
Interventions régionales	282,65	-27,09	255,56
Dotations et autres recettes	106,28	-11,5	94,78
Emprunt	233	138,8	371,8
TOTAL RECETTES (hors gestion de la dette)	1767,06	52,98	1820,04
Affectation du résultat		16,78	
TOTAL RECETTES (avec résultat reporté et hors gestion de la dette)	1 767,06	69,76	1 836,82

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 22 JUILLET 2021

Avis du CESER relatif à la décision modificative n° 1 pour 2021

Intervention de Jean-Louis Desnoues et Alicia Mainferme

Au nom du groupe des associations, des institutions, de l'économie sociale et solidaire et de l'environnement (AIESSE)

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Nous faisons cette intervention au nom du CROS Centre-Val de Loire et du groupe AIESSE.

Le groupe se réjouit de l'initiative de la région pour soutenir la prise / reprise de licences sportives grâce une enveloppe exceptionnelle conséquente de 500 000€, au travers de son dispositif YEP'S, avec une participation sans condition de revenus de 20€ pour les jeunes de 15 à 25 ans, notamment les étudiants, soit un potentiel de 25 000 jeunes.

Cette initiative vient renforcer et compléter les dispositions prises depuis le début de la pandémie par la région, l'Etat et de nombreuses collectivités pour soutenir le milieu associatif en général et sportif en particulier.

Pour l'Etat ce sera le « Pass Sport », initiative du mouvement sportif, au travers du « Compte Asso ». Cette aide de 50€ pour les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés s'adresse à la tranche d'âge de 6 à 17 ans révolus. En région, 278 000 familles en sont bénéficiaires, soit un potentiel de 300 000 à 350 000 enfants.

Une enveloppe de 100 millions € est prévue pour lancer le dispositif.

D'autres aides ont été mises en place par les fédérations et clubs sportifs (baisse ou abandon d'une part de la licence fédérale, remise sur les inscriptions, etc...).

Toutefois, ces aides s'appuient sur des dispositifs qui ont des difficultés à être utilisés voire à se développer, souffrant d'un déficit de relais de communication : le Compte Asso ou le dispositif YEP'S, loin d'être utilisé et/ou connu par les publics concernés.

A cela s'ajoutent plusieurs difficultés :

- la période des vacances, non propice à la diffusion efficace d'informations,
- la multiplicité des aides qui ne sont souvent pas co-construites. Elles sont cumulables mais restent complexes à mettre en œuvre et à relayer,
- un changement d'annuaire des clubs qui est en cours de construction,
- la mobilisation des CDOS de la région, « tiers payeurs » pour le Pass Sport. C'est une nouvelle responsabilité et ils ne sont pas tous structurés pour y faire face.

Le sport étant une compétence partagée, ces initiatives et les efforts financiers qui y sont rattachés sont à souligner et c'est exceptionnel.

Il y va de la mobilisation générale de tous les acteurs pour réfléchir ensemble à une politique sportive concertée et durable afin de mettre plus de sport dans nos vies et réussir le défi que représente l'organisation des « JOP Paris 2024 ».

La Conférence Régionale du Sport est l'organe régional compétent pour co-construire cette politique.

La région peut compter sur la mobilisation du mouvement sportif régional afin de réussir cette rentrée sportive si particulière.

Le groupe soutiendra l'avis présenté par notre rapporteur.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 22 JUILLET 2021

Avis du CESER relatif au compte administratif 2020 et à la DM1

Intervention de Monsieur Jean Louis RENIER

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Vice-président(e) du Conseil Régional, Monsieur le rapporteur, chers collègues,

Le CA 2020 qui nous est présenté ce jour est impacté par les premières conséquences de la crise sanitaire que nous traversons depuis mars 2020, comme la baisse de 24M€ des recettes liées à l'activité économique, mais aussi par des réformes engagées par l'Etat, telle que la réforme de l'apprentissage qui génère une baisse de de 81,2M€ pour la Région.

La région a moins mobilisé l'emprunt (70M€) que ce qui était inscrit au BP et dans la DM. Mais, compte tenu des politiques mises en œuvre pour répondre à la crise, l'emprunt, nous le verrons plus tard va considérablement augmenter dès 2021 et dans les années à venir.

La CFDT tient à saluer le travail des agents des services de la Région qui ont permis par leur action des taux de consommation des crédits élevés dans le contexte si particulier qu'a été l'année 2020.

La CFDT remarque avec intérêt la qualité du rapport d'activité et de développement durable 2020. Comment sera-t-il communiqué le plus largement possible aux habitants de la Région ?

Ce CA 2020 marque la fin d'un cycle et 2021 va marquer l'entrée dans autre qui verra la Région comme les autres régions entrer dans une période d'endettement, de budgets difficiles qui nécessiteront certainement la révision de certaines politiques publiques.

La DM1 de 2021 retient notre attention, en particulier concernant le budget le plus important de la Région : celui des mobilités et des transports . En effet, comme ne pas s'interroger face au constat de demande d'abondement de la SNCF de 46M€ pour l'année 2020 et de la provision de 24M€ pour le début de l'année 2021.

La CFDT qui a tiré la sonnette d'alarme, tant sur les conditions des conventions passées, que sur le surcoût des matériels roulants, que sur le surcoût du centre de maintenance, sans n'avoir jamais la moindre réponse demande maintenant que le CESER se saisisse de ces sujets importants pour la vie quotidienne des habitants de notre région.

Nous proposons que soit mise en œuvre des évaluations des politiques publiques en matière de mobilités et de transports afin de pouvoir éclairer l'exécutif régional avant des choix importants en 2022 ou 2023.

Car, en effet, le taux d'exécution du budget régional ne peut être une fin en soi, il doit rimer avec un bien-vivre en région. L'évaluation des politiques publiques permettra d'en révéler les effets sociaux, notamment les effets sur le niveau de vie, la santé et la diversité culturelle.

Pour le reste de la DM1 qui consiste en des ajustements de recettes et de dépenses, la CFDT note avec satisfaction que la région procède aussi à des ajustements d'autorisations de programme et d'engagements.

La CFDT se prononcera favorablement sur les avis du rapporteur général au budget qui a pris en compte certaines de nos demandes.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 22 JUILLET 2021

Avis du CESER sur la décision modificative n°1 pour 2021

Intervention de Madame Marie-Christine CARATY - QUIQUET

Au nom du groupe CFE-CGC

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues,

La CFE-CGC va tout d'abord aborder le sujet de la dette :

La CFE-CGC a déjà évoqué celle-ci lors de son intervention précédente sur le compte administratif 2020. En effet, si le tournant 2020 a été particulièrement bien négocié, celui de 2021 s'annonce compliqué, la ligne droite qui vient ensuite sera pentue.

La dette va gonfler avec un emprunt 2021, seulement prévisionnel, de 371,8 M€. Prévisionnel car toutes les mesures prudentielles ne nous semblent pas couvertes.

En ce qui concerne le sujet de la SNCF :

Concernant la perte de recette de la SNCF en 2020, un montant de 70M€ aurait été annoncé et pour 2021, il faut nous attendre au même phénomène.

La CFE-CGC ne considère pas qu'il soit anormal de participer à la perte de recette de la SNCF mais qu'il faut absolument prendre en compte des changements majeurs dans la manière de se déplacer. Il nous faut rappeler que la Région a signé une convention avec la SNCF : La région s'est engagée mais en contrepartie, la SNCF a également des engagements. La question est : la SNCF a-t-elle respectée ses engagements ? La CFE-CGC ne manquera pas de rappeler les retards, les trains annulés et autres désagréments que celle-ci fait subir à ses usagers.

La CFE-CGC rappelle que les dépenses de toutes les Régions de France en matière de transports ferrés, y compris le gros morceau de l'Île de France, sont inférieures aux seules dépenses publicitaires pour la voiture.

D'une part, la CFE-CGC ne pense pas que la publicité pour les voitures ait un caractère indispensable pour notre société et d'autre part, la CFE-CGC remarque que le monde automobile ne se porte pas au mieux. Nous en concluons qu'il se passe quelque chose de fondamental en termes de transport et il est possible que ce soit un changement « durable ». Un retour « à la normale » est illusoire. ;

Il serait également temps de prendre en compte l'effet du télétravail. En effet, si vous comptez 2 jours télétravaillés sur 5, soit 40% de trajets en moins, pour environ 30% d'usagers, il n'y aura pas de retour à la normale. La CFE-CGC remarque que l'encadrement est particulièrement concerné par le télétravail. La persévérance du virus ne redonne pas confiance dans les transports en commun.

Il convient dès lors de revoir la politique de transports de la Région Centre-Val de Loire et ajuster le budget en conséquence. Poursuivre la politique de 2019 ne nous semble pas raisonnable.

De manière plus globale, une telle augmentation de la dette n'est pas supportable au-delà de ce budget 2021 et de sa DM1 voire DM2 probablement.

Il faudra donc répondre pour le budget 2022 sur le niveau des recettes attendues avec une consommation qui n'explose pas. Nous sommes en Juillet et la reprise se fait attendre dans un contexte toujours incertain au niveau sanitaire.

La CFE-CGC considère qu'il faudra diminuer la dépense publique dans les budgets à venir, principalement en fonctionnement ce qui, nous l'admettons, n'est pas une chose aisée à réaliser.

La CFE-CGC souhaite du courage politique à l'équipe maintenant en place et rappelle que les décisions politiques précédentes, prudentes sur les emprunts, ont laissé une situation financière saine qui permet d'aborder l'année à venir plus sereinement.

La CFE-CGC se rallie pleinement à la conclusion de l'avis et approuvera cet avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 22 JUILLET 2021

Avis du CESER relatif au compte administratif 2020 et le bilan d'activité 2020 et décision modificative n°1 pour 2021

Intervention de Monsieur Nicolas LEPAIN

Au nom du groupe CGT

Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Vice-président aux Finances

Le CA et le BA 2020 sont marqués par la pandémie. La Région agissait malgré tout, l'État étant absent.

Les taux d'exécution (fonctionnement, investissement) sont satisfaisants dans la situation.

Mais, le transfert de la CVAE sur la TVA alourdit la taxation des foyers.

Les services financiers démontrent l'intérêt des conditions de marché, mais la financiarisation de l'économie handicape les populations, le rebond économique reste illusoire, la pauvreté progresse.

La Région ne sollicite pas assez la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer des projets structurants et de transports.

Ce manque d'audace a partiellement généré l'abstention des élections récentes, faute de réponses aux attentes légitimes. Cette question reviendra avec la fin du « quoi qu'il en coûte ».

Le CESER doit réfléchir posément sur le financement de l'économie par les autorités monétaires : financement direct des États, des Collectivités territoriales et mise en place d'une sélectivité du crédit qui favorise la création de richesses, l'emploi et non les marchés de capitaux.

Formation professionnelle, la VAE ne sécurisera pas les carrières, des projets ambitieux de développement le feront plus sûrement.

Mobilités, des mesures de gratuité ont été positives. La convention TER avec la SNCF doit être reconduite pour 10 ans (préconisation CESER).

L'avis présenté technique et descriptif, manquant d'éléments (en recette comme en dépense).

DM2. La CGT en partage un certain nombre d'objectifs mais souhaiterait prioriser la jeunesse qui ne mérite pas la précarité.

En fonctionnement les territoires solidaires, les transports : et en investissement, l'économie, la culture sont à noter.

Cette DM, reprise de l'excédent budgétaire 2020, permet des ajustements :

Stratégies et solidarités territoriales, il faut des aides pour l'hébergement des personnes âgées, mais pourquoi réduire l'aide pour l'hébergement des jeunes. La section évaluation a mis en lumière les difficultés des jeunes pour se loger, en étude mais aussi au travail.

Autonomie, les personnes âgées méritent une véritable politique publique nationale, pas par la création d'une nouvelle branche de Sécurité Sociale, mais par une prise à 100% dans l'existant.

Formation, l'enveloppe supplémentaire pour le numérique est très insuffisante face aux besoins (lycées et enseignement supérieur).

Économie, la création, la reprise d'entreprises, via divers dispositifs, doit être évalué (l'emploi créations et sauvegarde, les salaires).

La Région sert de banque à taux 0 ! Les banques régionales, la BPI devraient agir aussi.

Transports, pour les bus et les trains en assurer le financement est justifiée.

La Région a provisionné contre le risque de pertes d'exploitation. Oui la région est Autorité Organisatrice de Transport, elle n'a pas à subir les pertes d'exploitation de l'opérateur, l'État (actionnaire unique) doit assumer le déficit issu de ses décisions.

Cette DM n'évoque pas les travaux de Tours-Loches (insuffisants), qui pénaliseront les trains fret dépassant 20 tonnes.

Les travaux de l'aéroport tourangeau, il est question d'une certification européenne quels objectifs et conséquences ?

Embauches, notons que 60 contrats précaires saisonniers sont passés à temps plein.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 22 JUILLET 2021

Avis du CESER sur la décision modificative n°1 2021

Intervention de M. Jean-François RICHARD

Au nom du groupe GEI

Monsieur le Vice-président du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Rapporteur de l'Avis, Chers collègues,

Le budget 2021 de la Région voté voici quelques mois a été marqué par la volonté affichée de l'exécutif régional de promouvoir une politique de relance économique par l'investissement.

Mais la crise sanitaire exceptionnelle à laquelle nous faisons face depuis le printemps 2020 n'est toujours pas derrière nous et pèse encore fortement sur notre économie alors que nous sortons à peine d'un troisième confinement et que les signes annonciateurs en faveur d'un quatrième s'accumulent.

Par conséquent, le fléchage des trajectoires budgétaires est de plus en plus incertain et oblige à un certain nombre d'ajustements tels que par exemple, l'accroissement des crédits pour l'économie ou l'augmentation de la masse salariale pour la mise en place du plan jeunes et les remplacements dans les lycées.

Le budget 2021 modifié s'établit tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 846 815 070 €

Des ajustements sont proposés à la hausse pour les autorisations de programme (+54 927 265 €) et les autorisations d'engagement (+11 569 63 € dont 250 000€ dédié à l'urgence d'un pôle vieillissement) ainsi qu'à la baisse, telles par exemple les recettes du PRIC (-51 M€)

Notamment, on constate une baisse des recettes de fonctionnement (-30,4 M.€) alors que corrélativement les dépenses de fonctionnement connaissent, elles, une augmentation très significative de 78 M€.

L'impact de la crise du Covid est très important. D'abord la matérialisation des risques issus de la crise sanitaire qui sont chiffrés à 130 M€, alors que le recul des recettes de la SNCF génère une demande de paiement de sa part, en vertu de la convention TER, d'une somme de 70,8 M€ dont on ne connaît pas le détail.

Il serait opportun de dénoncer cette convention et son mécanisme infernal pour tout mettre à plat et renégocier certaines procédures dont les effets automatiques contribuent à obérer le budget.

On remarque aussi une augmentation très sensible de l'emprunt d'équilibre de 138,8 M€ qui va faire bondir l'emprunt total 2021 à 370,2 M€ et réduire ainsi notre épargne brute à 30,3 M€.

La dette de notre Région va s'accroître de façon très significative pour bientôt atteindre les limites imposées par l'Etat.

On a beau nous expliquer que c'est grâce à une situation antérieure favorable que les conséquences de la crise sanitaire sont atténuées, il n'en demeure pas moins vrai que les problèmes que sont d'une part la convention SNCF d'un côté et le niveau d'endettement de la Région de l'autre font peser une menace sur la situation budgétaire globale de la Région et un amoindrissement de sa capacité de manœuvre dans un proche avenir.

Le groupe des entreprises et des indépendants votera l'avis

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 22 JUILLET 2021

Avis du CESER relatif au compte administratif 2020 et au rapport d'activité et de développement durable 2020, et à la décision modificative n 1 pour 2021

Intervention de Monsieur Hubert JOUOT

Au nom du groupe : URAF Centre-Val de Loire

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Monsieur le Rapporteur général, chers collègues,

J'interviens au nom de l'Union Régionale des Associations Familiales Centre-Val de Loire.

Le budget 2021 modifié, d'un montant de 1,478 M€, en augmentation de près de 60 M€ par rapport à celui de 2019, présente un taux d'exécution identique en recettes et en dépenses (1,365 M€), un taux de réalisation de 93 % en recettes et de 92 % en dépenses, un résultat de l'exécution budgétaire de 16,7 M€ et un recours à l'emprunt de 70 M€, très proche de celui du budget 2019 qui était de 68 M€.

Dans le contexte particulier lié à la crise sanitaire survenue mi-février 2020, l'exécution physico-financière du budget a été bien conduite : la région a investi pour soutenir les entreprises en difficulté, elle est venue en aide par des subventions aux structures fragilisées, et elle a fait face de manière volontariste aux dépenses exceptionnelles directement liées à la crise.

Nous partageons ainsi pleinement l'avis du rapporteur sur la bonne maîtrise de la situation budgétaire par la Région.

Le projet de DM 1 conforte les choix budgétaires retenus pour la construction du budget primitif 2021.

Il maintient le budget à l'équilibre en l'augmentant de 69,75 M€ en dépenses et recettes, compensant la diminution des recettes (85,8 M€) et l'augmentation des dépenses de fonctionnement (78 M€) par le recours à l'emprunt.

La diminution des recettes, pour l'essentiel, provient en fonctionnement, de la formation professionnelle, et en investissement, des fonds européens.

Quant à l'augmentation des dépenses de fonctionnement, elle résulte principalement de l'application de la mise en œuvre de la convention TER, soit près de 71 M€ sur les 78 M€.

Les autres ajustements effectués n'affectent pas de manière significative l'économie générale du budget.

L'équilibre du budget est donc obtenu par le recours à un emprunt supplémentaire d'un montant de 138,8 M€, portant le niveau des crédits pouvant être empruntés en 2021 à 371,8 M€, alors que le montant des crédits empruntés en 2020 (réf. compte administratif 2020) était de 70 M€.

La renégociation de la convention TER avec la SNCF présente un caractère primordial et urgent, car conjuguée avec les effets de la crise, elle crée une charge financière sans rapport avec le service rendu, et d'un montant tel que si rien n'est fait, il précipitera la Région dans des difficultés majeures d'ici un à deux ans, susceptibles d'engager son autonomie de gestion

Partageant l'appréciation de notre rapporteur général, nous voterons l'avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 22 JUILLET 2021

Avis du CESER sur la décision modificative n°1 – Budget 2021

Intervention de M. Jean-Yves BRUN

Au nom du groupe FORCE OUVRIERE

Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Rapporteur Général au Budget, mesdames et messieurs les conseillers,

Si la décision modificative n°1 du Budget Régional 2021 s'inscrit encore dans les incertitudes fiscales et financières que provoquent la crise sanitaire COVID-19, cet avenant budgétaire doit être l'occasion de faire le point sur plusieurs sujets pour lesquels le Groupe FO a des interrogations quand il n'a pas des inquiétudes. Les deux n'étant par ailleurs pas incompatibles.

En matière de formation professionnelle, nous sommes surpris de la gestion du Plan Régional d'Investissement des Compétences (PRIC), puisqu'il nous avait semblé qu'il s'agissait d'une priorité de la Région. Nous partageons donc l'inquiétude du Rapporteur du CESER sur le risque de perdre une partie des crédits alloués qui ne seraient pas consommés au terme de ce plan.

Plus globalement sur les recettes de fonctionnement : en février dernier, lors de la présentation du Budget 2021, le groupe FO soulignait que la Région avait une action de plus en plus marginale sur le niveau de ses recettes de fonctionnement, composées majoritairement de dotations versées par l'Etat et de rétrocession de produits de la fiscalité indirecte d'Etat dont le dynamisme résultait surtout de la consommation des ménages.

Cette faible autonomie fiscale, donc financière, peut entraîner une dégradation rapide du résultat et de la capacité d'autofinancement, elle rend effectivement le recours à l'emprunt de plus en plus nécessaire pour assurer les investissements régionaux. C'est un constat inquiétant puisque l'endettement de la collectivité risque de s'envoler à très court terme.

Nous partageons l'avis du rapporteur sur l'inscription de provisions pour la Convention TER. Il ne s'agit pas, pour le Groupe FO, de nier les pertes d'exploitation subies par l'opérateur SNCF au cours de la crise sanitaire, mais de soutenir qu'elles résultent des textes adoptés par le Parlement qui ont imposé les différents confinements, la fermeture de classes, d'établissements scolaires et universitaires, le télétravail et la restriction de la liberté de circulation empêchant ainsi les usagers d'emprunter les TER et non de décisions prises par le Conseil Régional. Il appartient alors à l'Etat, au-delà de son rôle d'actionnaire, de compenser très largement la perte réelle constatée en sa qualité de puissance publique.

Comme le souligne le Rapporteur du CESER, les transports représentent 40% du budget régional. La reconduction annuelle de la convention TER nous amène à nous interroger sur les orientations politiques du Conseil Régional en matière de transport ferroviaire de voyageurs et sur l'ouverture à la concurrence des TER en 2023. Le CESER a déjà donné un éclairage dans un rapport récent. Pour le Groupe FO, au-delà des enjeux financiers et de qualité de service qu'il faudra négocier au mieux, il y a des enjeux sociaux pour les personnels qui ne peuvent être ni ignorés, ni bradés.

Enfin, les annonces, au cours de ce mois, de la Commission Européenne sur sa volonté d'interdire tous les véhicules à moteurs thermiques ou hybrides dès 2035, même si la disposition doit être validée par les Etats, rappellent que la Région n'en a pas fini de programmer les crédits budgétaires pour assurer les transports collectifs de personnes des années 2040. Si nous avons bien noté la volonté de la Région de renouveler le parc d'autocars REMI, cela signifie qu'il faudra trouver également d'autres modes de propulsion pour les trains qui circulent encore au diesel.

Pour conclure, le Groupe FO votera favorablement l'avis présenté sur la décision modificative n°1 du budget 2021.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.regioncentre.fr